Image not found or type unknown

Je souhaite me mariée suis sous curatelle renforce

Par **besson29**, le **16/05/2017** à **18:49**

Bonjour je vous écris ce message car je souhaite me mariée avec ma conjointe mes le souci je suis sous curatelle renforcée donc je souhaite cons me donne des conseilles pour savoir les démarche affaire car je pense que ma curatelle dira non et le juge vas le dire non aussi également ..... MERCI DE ME REPONDRE A MA QUESTION

je vous priée d'agrée madame monsieur mes salutations

Par **youris**, le **16/05/2017** à **20:08**

bonjour,
la mesure de protection de curatelle renforcée a été prise pour vous protéger.
quels sont les éléments qui vous permettent d'affirmer que votre tuteur et le juge s'opposeront à votre mariage ?
le code civil est clair, son article 460 indique :
" Le mariage d'une personne en curatelle n'est permis qu'avec l'autorisation du curateur ou, à défaut, celle du juge.
Le mariage d'une personne en tutelle n'est permis qu'avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille s'il a été constitué et après audition des futurs conjoints et recueil, le cas échéant, de l'avis des parents et de l'entourage."
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés